

Tableau CSG1: Revenus imposés au titre de la CSG vs. revenus mesurés par la Comptabilité nationale

	Assiettes CSG en milliards d'euros courants							Recettes totales CSG+CRDS (en milliards d'euros courants et en % de l'assiette totale)		Assiettes CSG en % des masses correspondantes de la comptabilité nationale					
	Total	Revenus d'activité	dont salaires bruts secteur privé	dont salaires bruts secteur public	dont revenus bruts des non salariés	Revenus de remplacement (retraites et allocations chômage)	Revenus du capital (patrimoine et placement)			Revenus d'activité	dont salaires bruts secteur privé	dont salaires bruts secteur public	dont revenus bruts des non salariés	Revenus de remplacement (retraites et allocations chômage)	Revenus du capital (patrimoine et placement)
2005	1 034.4	709.1	460.3	160.3	88.5	229.0	96.3	75.8	7.3%	93%	93%	94%	91%	93%	38%
2006	1 099.7	739.7	482.2	165.2	92.3	240.6	119.4	80.8	7.3%	93%	93%	94%	91%	93%	44%
2007	1 156.0	770.8	506.1	168.6	96.2	250.7	134.5	85.1	7.4%	93%	93%	93%	91%	93%	46%
2008	1 214.5	808.5	535.3	172.3	100.8	267.7	138.3	89.3	7.4%	95%	95%	94%	94%	95%	47%
2009	1 201.2	812.4	537.7	179.6	95.0	279.8	109.0	87.7	7.3%	96%	96%	95%	93%	94%	37%
2010	1 223.1	819.6	542.5	181.2	95.8	291.0	112.5	89.1	7.3%	95%	96%	94%	92%	96%	37%
2011	1 250.3	834.3	552.3	184.5	97.6	299.7	116.2	91.0	7.3%	95%	96%	94%	92%	96%	36%
2012	1 287.8	859.4	568.8	190.0	100.5	308.7	119.7	93.8	7.3%	95%	96%	94%	92%	96%	36%

Source: Calculs des auteurs à partir des séries de recettes CSG 2005-2010 par type d'assiette publiées dans les Rapports CCSS (Commission des comptes de la Sécurité sociale). Cf. Rapports CCSS septembre 2010 (p.43), juin 2010 (p.39), octobre 2009 (p.51), juin 2009 (p.39), septembre 2008 (p.43), septembre 2007 (p.43). Les masses 2011-2012 ont été obtenues en appliquant les masses de la Comptabilité nationale comme indicateurs d'évolution. Voir détails dans formules excel, annexe D.2, et fichier excel complémentaire (AssiettesCSG.xls).

Note: Les assiettes ont été calculées en divisant les recettes CSG (hors CRDS à 0.50%) par les taux statutaires correspondants ($0.97 \times 7.50\% = 7.275\%$ pour les salaires, 7.50% pour les revenus non salariaux, $0.75 \times 6.60\% = 4.95\%$ pour les revenus de remplacement, et 8.20% pour les revenus du capital; voir tableaux Législation sociale). La décomposition détaillée des revenus d'activité a été calculée à partir des statistiques complémentaires publiées dans les Rapports FSV (Fonds de solidarité vieillesse). Cf. Rapports FSV Juillet 2009 (pp.61-66) et Juin 2008 (p.58-63). Ont été inclus dans le secteur privé les salaires des employés de maison, des régimes spéciaux (Sncf, Egf..) et des salariés agricoles; ont été inclus dans le secteur public tous les salaires versés par les administrations et les collectivités locales (titulaires et non titulaires). Il s'agit des concepts les plus proches de la Comptabilité nationale, comme le montrent les ratios correspondants. Les recettes totales CSG+CRDS indiquées sur ce tableau ont été calculées en ajoutant le taux de 0.5% de CRDS aux taux et assiettes CSG. Voir formules et données complémentaires dans partie droite de la feuille excel.